

<http://www.snetap-fsu.fr/Partie-2-du-protocole-des-CFAA-CFPPA-Un-rendez-vous-manque-un-de-plus.html>



# Partie 2 du protocole des CFAA/CFPPA : Un rendez -vous manqué, un de plus !

- Les Dossiers - Formation adulte - apprentissage -



Date de mise en ligne : lundi 9 juillet 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le 05 juillet, à la [DGER](#) en présence du Directeur Général s'est tenu le 1er groupe de travail sur la partie 2 du protocole CFAA [CFPPA](#) (conditions de travail).

Pour mémoire, des délégations SNETAP de [régions](#) s' étaient rassemblées devant la DGER le 29 mars 2018 dans le cadre de l'action « 20 ans de protocole , un anniversaire à ne pas fêter ». Elles avaient contraint la DGER à les recevoir et à accorder une audience le 05 avril 2018. L'engagement de l'ouverture des travaux avait été obtenu.

### **AUCUNE PROPOSITION : « on est là pour vous écouter »**

Le DGER a rappelé l'importance qu'il accorde à ce sujet dans un contexte de réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Il dit son attachement au modèle [EPL](#), s'interroge sur l'évolution du métier de formateur et dit l'importance qu'il y a à participer à ce travail pour « avoir plus de compétences et être bon pour la réforme ».

Le SNETAP [FSU](#) a réagi à ses propos en précisant que les agents n'ont pas attendu le projet de loi pour développer des compétences et être à l'écoute des territoires. Il a ensuite rappeler ses mandats :

- un texte réglementaire pour définir les conditions de travail et stopper leur dégradation,
- un fonds public de formation continue,
- la reconnaissance de la complexité des tâches administratives.

La DGER n'ayant aucune proposition à faire ou estimant que le moment n'était pas le meilleur pour les présenter dans un contexte de grogne et d'actions militantes, a noté les points : rémunération, nature du texte, question des directions, formation continue.

### **La rencontre s'est ainsi terminée, sans calendrier ni orientation !**

Ce rendez-vous manqué est évidemment à inscrire dans le cadre de la libéralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage défendue par le gouvernement et contre laquelle se mobilise le SNETAP-FSU dans le cadre de l'intersyndicale.